

NOTE D'INFORMATION

REFERENCE	OBJET	DATE
2020 – 061	<p>PLAN BLEU</p> <p>Campagne de dépistage généralisée de l'ensemble des résidents et du personnel de la Résidence DEBROU :</p> <p>Bilan général :</p> <p>AUCUN RÉSIDENT, AUCUN AGENT, TESTÉ POSITIF À LA COVID-19 !</p>	21.08.2020

À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Madame, Monsieur,

Comme annoncé le dimanche 16 août 2020, par note d'information n°2020-053, un soignant de la Résidence DEBROU a été testé et confirmé positif à la COVID-19 le vendredi 14 août 2020. Immédiatement, des mesures ont été prises en coopération étroite avec l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire. L'agent contaminé a été placé en isolement à son domicile et pris en charge par son médecin traitant et depuis, l'établissement a renforcé ses modes opératoires pour protéger tous les acteurs de la Résidence DEBROU.

Parallèlement, une opération de dépistage de grande ampleur à la COVID-19 a été organisée au sein de la Résidence DEBROU afin de tester l'ensemble des résidents, des agents et des personnes contacts. Elle a débuté le mardi 18 août 2020 et s'est clôturée le jeudi 20 août 2020.

Suite au dernier retour du Laboratoire de biologie médicale ABO+ de ce jour, et à 18H36, j'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter le bilan exhaustif de cette campagne de dépistage généralisée menée au sein de la Résidence DEBROU :

- 1) **Les 237 résidents de la Résidence DEBROU ont tous été testés et confirmés négatifs à la COVID-19 :**
 - a) **Les Bleuets** - bâtiment A, RDC (A0), soit **27** résidents, **aucun résultat positif** à la COVID-19,
 - b) **Les Lys** – bâtiment A, 1^{er} étage (A1), soit **45** résidents, **aucun résultat positif** à la COVID-19,
 - c) **Les Cèllets** - bâtiment A, 2^{ème} étage (A2), soit **46** résidents, **aucun résultat positif** à la COVID-19,
 - d) **Les Amaryllis** - bâtiment B, RDC (B0) soit **28** résidents, **aucun résultat positif** à la COVID-19,
 - e) **Les Iris** - bâtiment B, 1^{er} étage (B1) soit **46** résidents, **aucun résultat positif** à la COVID-19,
 - f) **Les Dahlias** - bâtiment B, 2^{ème} étage (B2) soit **45** résidents, **aucun résultat positif** à la COVID-19.

Techniquement, je vous informe que la majorité des tests ont été réalisés sur site et que quelques autres ont été réalisés hors site. Ainsi, 232 résidents ont été dépistés par le Laboratoire de Biologie médicale ABO+ de Joué-Lès-Tours, 2 résidents ont été dépistés par le Laboratoire de Biologie médicale de la Clinique de l'Alliance de Saint-Cyr-Sur-Loire et 3 autres l'ont été par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours.

- 2) **Tous les agents présents au sein de la Résidence DEBROU ont été testés et confirmés négatifs à la COVID-19 :** techniquement, **152** agents ont été testés sur site par le Laboratoire de Biologie médicale ABO+ de Joué-Lès-Tours, et **5** agents ont été testés hors site, **soit 157 agents confirmés négatifs à la COVID-19.**

- 3) À ce jour, le vendredi 21 août 2020, et à cette heure, **je vous informe, en outre, qu'aucun résident ou agent ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19.**
- 4) Ces résultats sont rassurants et très satisfaisants. Ils rappellent l'efficacité des mesures barrières mises en place au sein de la Résidence DEBROU depuis de nombreux mois maintenant.
- 5) **Toutefois, ce bilan positif ne doit pas nous autoriser à un relâchement dans nos pratiques professionnelles et notre vigilance au quotidien.**
- 6) Je vous informe que pour garder le bénéfice de cette campagne, outre le rappel au strict respect par tous des mesures barrières, tous les agents en congés ou bien les futurs agents recrutés ont reçu ou recevront la consigne de se faire tester 72H00 ou 48H00 avant leur prise effective de poste attestant bien évidemment d'un test négatif à la COVID-19.
- 7) J'invite à nouveau toutes les personnes ayant rendu visite aux résidents au cours des derniers jours et les intervenants extérieurs qui sont venus dans l'établissement à se faire tester dans le centre de dépistage de leur choix.
- 8) Les résidents de l'Unité de vie « LES DAHLIAS » ne sont plus confinés au sein de leurs logements.
- 9) Les consultations médicales et paramédicales extérieures non-urgentes peuvent être reprogrammées.
- 10) Les procédures d'admission sont à nouveau autorisées.
- 11) **Les visites des familles et proches sont, de nouveau, autorisées**, à compter du lundi 24 août 2020 de 14H30 à 17H00, **sous réserve d'une stricte application des mesures de prévention mises en place** au sein de la Résidence DEBROU, **rappelées selon l'annexe jointe.**

Je remercie encore les résidents et les personnels de la Résidence DEBROU, de cette mobilisation générale et de cette confiance sans faille.

Je remercie vivement les équipes du Laboratoire de biologie médicale ABO+ de JOUÉ-LÈS-TOURS pour leur professionnalisme et tout particulièrement **Monsieur François BLANCHECOTTE**, Directeur général du groupe ABO+ en Indre et Loire et **Monsieur Jean BARAUD**, Médecin biologiste.

Vous remerciant également vivement de votre compréhension et de votre confiance,

Bien à vous!

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

Monsieur AUGIS Frédéric, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours

Monsieur PAUMIER Jean-Gérard, Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Madame AUGIS Sylvianne, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU

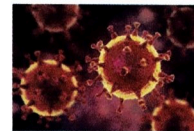
Madame SALLY-SCANZI Myriam, Déléguée Départementale ARS Centre-Val de Loire

Monsieur BLANCHECOTTE François, Président du Syndicat national des biologistes, et Directeur Général du groupe ABO+ en Indre-et-Loire

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – Tous Services - Chrono

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 4



ANNEXE à la Note d'information 2020-061
CAMPAGNE DE DEPISTAGE : BILAN GÉNÉRAL

RAPPEL DES PRINCIPALES MESURES BARRIÈRES À RESPECTER STRICTEMENT LORS DES VISITES

- Avant votre visite, et dès l'entrée au niveau des parkings de la Résidence DEBROU, vous êtes tenu de vous équiper personnellement d'un masque aux normes AFNOR couvrant le nez et la bouche.
Sans masque, l'accès à la Résidence DEBROU vous est strictement interdit.
- Avant votre visite, et dès l'entrée au sein de la Résidence DEBROU, vous êtes tenu de prendre votre température. En cas de température supérieure ou égale à 38 degrés, vous n'êtes pas autorisé à pénétrer au sein de la Résidence DEBROU.
En cas de symptômes, même bénins, de type fièvre, toux, perte du goût ou de l'odorat, de troubles digestifs, ou de test positif au COVID-19 datant de moins de 30 jours, vous n'êtes pas autorisé à pénétrer au sein de la Résidence DEBROU.
- Dès l'entrée au sein de la Résidence DEBROU, vous êtes tenu de vous laver les mains au moyen d'une solution hydro-alcoolique mise à votre disposition au sein du hall d'entrée de la Résidence DEBROU.
- Dès l'entrée au sein de la Résidence DEBROU, vous êtes tenu de renseigner et de signer le registre des entrées de la Résidence DEBROU mise à votre disposition au sein du hall d'entrée au moyen de votre propre stylo et de présenter la charte dûment signée par vos soins.
- Il vous est strictement interdit de retirer votre masque durant tout le temps de votre visite.
- Les visites à votre parent ou proche sont limitées à deux personnes maximum au sein du logement.
- Les visites auprès d'un résident faisant l'objet d'une mesure d'isolement et/ou d'un résident testé positif au COVID-19 ne vous sont pas autorisées.
- Vous vous engagez à respecter une distance physique de sécurité d'au moins 1,50m avec toute personne, y compris avec votre proche durant votre visite.
- Il vous est strictement interdit d'entrer en contact avec les autres résidents et/ou de pénétrer dans des lieux autres que le logement de votre proche.
Il vous est notamment interdit de vous installer au sein des restaurants et salons, d'utiliser les salons familles, et tout autre équipement commun à l'intérieur comme à l'extérieur.

S'agissant des sanitaires de l'établissement, seuls les WC femmes et hommes situés au rez-de-chaussée de l'établissement à proximité de l'accueil vous sont autorisés. Par mesure de précaution, les toilettes du logement de votre proche ne vous sont pas accessibles, ni celles des unités de vie à proximité des salons.

Pour utiliser les toilettes à l'accueil, il vous est toutefois demandé :

- De vous laver les mains avant et après avoir utilisé les toilettes, au moyen de la solution hydro-alcoolique ou du savon mis à votre disposition ;
 - De conserver votre masque à l'intérieur des toilettes ;
 - De procéder à la désinfection du siège des toilettes avant et après son utilisation, au moyen de papier à usage unique et du produit désinfectant mis à votre disposition ;
 - De ne jeter le papier ayant servi à la désinfection du siège des toilettes que dans la poubelle, et non dans la cuvette des toilettes ;
 - De procéder à la fermeture du couvercle des toilettes avant de tirer la chasse d'eau ;
 - De laisser les toilettes dans un parfait état de propreté.
- **Vous vous engagez :** à ne pas serrer des mains, à ne pas embrasser (y compris votre proche), à utiliser des mouchoirs à usage unique, à vous laver les mains très régulièrement au moyen de solution hydro-alcoolique ou de savon, à tousser et à éternuer dans votre coude, à garder une distance de sécurité entre deux ou plusieurs personnes, à vous protéger la bouche, le nez et les yeux de tout éventuel postillon ou toute autre projection.
- Les sorties au niveau des espaces extérieurs de la Résidence DEBROU ne vous sont pour l'instant pas autorisées. Cette clause pourra être réajustée en fonction du respect par tous du présent dispositif. Les espaces extérieurs de l'établissement sont uniquement réservés aux résidents, de 8H00 à 11H30.
- **Vous vous engagez à respecter les horaires de visites suivants : entre 14H30 et 17H00 les jours de semaine (hors week-ends et jours fériés).**
- Pour l'instant, pour protéger votre proche et le personnel, vous vous engagez à ne pas apporter de nourriture, de boisson ou tout autre objet, fleurs ou mobilier au sein du logement de votre proche. Le mode opératoire de mise en « quarantaine obligatoire » de 24 heures actuellement en vigueur demeure applicable pour tous les objets qui devront être déposés dans le sas de l'accueil.
- Dans le cadre de la mise en place au sein de la Résidence DEBROU du dispositif de veille canicule, des ventilateurs ont pu être installés dans certains logements ; **ils doivent toujours être en position « arrêt » lors de vos visites.**
- Les sorties hors de l'établissement avec votre proche (ex : sorties en famille) sont, pour l'instant, toujours suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- Pour rappel, l'accès à la Résidence DEBROU ne doit se faire que par l'entrée principale de l'établissement.

Le Directeur

A. ESSALHI

